

UN
PROCÈS A LYON EN 1692,

OU

AYMAR, L'HOMME A LA BAGUETTE.

Quidam creduli , quidam negligentes sunt ,
quibusdam mendacium obrepat, quibusdam placet.
(SENEC. NATUR. QUÆST. lib. 7, cap. 16).



On a souvent déploré la perte du merveilleux ; mais on a peu observé combien il était regrettable dans l'administration de la justice, où, faute d'un moyen sûr de découvrir le coupable, on est réduit à mettre sur sa trace les témoignages humains et les présomptions. Le merveilleux y rendait d'admirables services. Grâce à lui, la justice des hommes atteignait à cette perfection dont l'idéale contemplation porte en toutes choses tant de préjudice à la réalité. Elle était pure